



## Don au parti politique et réduction d'impôt

Par **nico93**, le **21/04/2009** à **18:09**

Bonjour,

voici une question à laquelle personne ne semble pouvoir répondre autour de moi.

Le don au parti politique est limité à 7500 euros par personne physique.

Mais dans le cadre d'un même foyer fiscal, le don peut-il s'accumuler pour chaque membre du couple ? ou est-ce 7500 pour le couple ?

Si en plus, vous pouvez me donner les références légales pour répondre à cette question, ce serait très gentil.

Merci encore pour les réponses.

Nicolas